

Section Astronomie du Conseil National des Astronomes et Physiciens (CNAP)

Bilan 2004-2007

La section Astronomie du CNAP 2003-2007 a exercé ses fonctions d'octobre 2003 à septembre 2007, avec la composition suivante :

Collège A :

Chantal BALKOWSKI,
Emmanuel DAVOUST (vice-président),
Daniel EGRET (président),
Pierre EXERTIER,
Jean-Marie HAMEURY (jusqu'en janvier 2007),
Michel PERAULT (membre du Bureau),
Sylvie ROQUES,
Farrokh VAKILI

Collège B :

Nabila AGHANIM,
Jean-Luc BEUZIT,
Michel BOER,
Véronique CAYATTE (membre du Bureau),
Catherine DOUGADOS (secrétaire scientifique)
Frédéric PALETOU,
Jean-Marc PETIT,
Philippe ZARKA.

Lors de sa dernière réunion plénière, le 27 juin 2007, la section a approuvé le présent document destiné à transmettre bilan et réflexions.

Introduction	3
1. Concours de recrutement des astronomes-adjoints	5
2. Concours de recrutement des Astronomes	14
3. Promotions	15
4. Gestion du corps	16
5. Services d'Observation	20
6. Mission de recherche : thématiques scientifiques	28
7. Enseignement	29
8. Prospective	31
9. Communication	33
Annexe 1 : Calendrier récapitulatif des actions du CNAP 2003-2007	33
Annexe 2 : Note de l'INSU pour le Ministère, Octobre 2005 : LES SERVICES DEPENDANT DE LA SECTION ASTRONOMIE	36
Annexe 3 : Critères d'évaluation scientifique de la section Astronomie du CNAP (recrutements et promotions)	38
Annexe 4 : Contribution du CNAP à l'exercice de prospective à mi-parcours de la CSA (novembre 2005)	39
Fiche de renseignement récapitulative du concours Astronome-Adjoint	41
Fiche individuelle d'activité pour le rapport à quatre ans des personnels de statut CNAP	43

Introduction

Les personnels du corps des astronomes et astronomes-adjoints (CNAP), jouent un rôle essentiel, auprès des grands projets de l'Astronomie et de l'Astrophysique, et au service de la connaissance de l'Univers. Ce rôle résulte de la spécificité de leur statut avec ses trois missions principales : recherche, enseignement, et services d'observation.

La section Astronomie du Conseil National des Astronomes et Physiciens (CNAP), au côté des deux autres sections (« Terre Interne », et « Surfaces Continentales, Océan, Atmosphère ») est chargée de la gestion et de l'évaluation des personnels du corps, et de la mise en œuvre des jurys de recrutement. Elle contribue par son travail d'évaluation à faire progresser et à valoriser les missions spécifiques du corps, et en particulier les services d'observation.

L'action et la réflexion de la section Astronomie du CNAP se place dans un contexte de coordination nationale qui engage les Observatoires d'une part, et l'Institut National des Sciences de l'Univers et sa commission spécialisée Astronomie (CSA), d'autre part.

Les directeurs des Observatoires des Sciences de l'Univers (OSUs) sont régulièrement associés aux travaux du Conseil National des Astronomes et Physiciens et invités à faire connaître leur prospective et leurs priorités en terme de thématiques scientifiques et de services.

La labellisation des services d'observations par l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU) apporte un élément important de cadrage, en assurant la cohérence nationale du dispositif qui est mis en œuvre au sein des Observatoires des Sciences de l'Univers.

En s'appuyant sur l'enquête relative aux services d'observation, réalisée auprès des OSUs à l'initiative de l'INSU, la section du CNAP, à l'issue de son travail d'évaluation, a constitué une base des données des activités de service des membres du corps dont l'objectif est de renforcer sensiblement la lisibilité et le suivi de ces activités.

Conformément au statut du corps, la section Astronomie du CNAP a poursuivi l'examen régulier des rapports d'activité à quatre ans et entend trouver toute sa place dans le nouveau dispositif national d'évaluation.

Population de la Section Astronomie du CNAP au 1er octobre 2007

Le nombre de postes CNAP (statut de 1986) en section Astronomie est de **233**, auquel il faut rajouter 5 personnels relevant du statut de 1936, ce qui conduit à un total de **238 postes CNAP**.

Répartition des postes CNAP par OSU (Octobre 2007) :

Institut d'Astrophysique de Paris	13
Institut d'Astrophysique Spatiale	7
Institut de Mécanique Céleste	6
Institut Pierre Simon Laplace	2
Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers	11
Observatoire Astronomique Marseille-Provence	17
Observatoire de Besançon	4
Observatoire de la Côte d'Azur	34
Observatoire des sciences de l'univers de Grenoble	17
Observatoire de Lyon	10
Observatoire Midi-Pyrénées	24 dont GRAAL 3
Observatoire de Paris	81
Observatoire Astronomique de Strasbourg	12
Total :	238

(dont 46% en région parisienne)

Répartition des postes CNAP par corps :

Astronomes-adjoints	122
Astronomes	111
Astr-adjoints statut 36	3
Assistants	2
Total :	238

1. Concours de recrutement des astronomes-adjoints

La période 2004-2007 aura été marquée par les premières créations de postes dans le corps du CNAP depuis la mise en place du statut de 1986. Faisant suite au mouvement « Sauvons la recherche » en 2004, ces créations ont eu principalement pour objet d'alimenter la nouvelle troisième section du CNAP (Surfaces Continentales, Océan, Atmosphère) créée en 2003. Quatre créations ont été affectées à la section Astronomie : deux en 2006 et deux en 2007. En 2004, deux postes ont été « prêtés » par la section SCOA. Un des deux prêts a été rendu en 2007.

Les concours de recrutement 2004-2007

Juillet 2004 : 5 postes - 98 candidats
Décembre 2004 : 2 postes (campagne SLR) - 42 candidats
Mai 2005 : 9 postes - 100 candidats
Avril 2006 : 8 postes (dont 2 créations) - 112 candidats
(à noter aussi en 2006 : 1 intégration sur poste AA après détachement)
Mai 2007 : 9 postes (dont 2 créations) - 110 candidats
9 postes = 8 recrutements AA et 1 recrutement extérieur en Astronome

Bilan global des recrutements et promotions

Les Figures 1 et 2 présentent la cartographie des 34 recrutements effectués de 2004 à 2007 (32 recrutements astronomes-adjoints ; 1 intégration sur poste d'astronome-adjoint ; 1 recrutement externe au niveau astronome).

Rappel : la liste des OSUs relevant du domaine Astronomie-Astrophysique est la suivante : Observatoire de Besançon, Observatoire de Grenoble (OSUG), Observatoire de Lyon, Observatoire Astronomique Marseille-Provence (OAMP), Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers (Bordeaux), Observatoire de la Côte d'Azur (avec le Laboratoire LUAN de l'Université de Nice), Observatoire Midi-Pyrénées (OMP), Institut d'Astrophysique de Paris (IAP), Institut d'Astrophysique Spatiale (IAS), Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des Ephémérides (IMCCE, Institut interne de l'Observatoire de Paris), Observatoire de Paris, Observatoire astronomique de Strasbourg, Institut Pierre Simon Laplace (IPSL). Un recrutement hors OSU, au GRAAL (Montpellier), a été affecté à l'OMP.

Liste des Services d'Observation (abréviation : SO)

SO-1 Métrologie de l'espace et du temps
SO-2 Instrumentation des grands observatoires au sol et spatiaux
SO-3 Stations d'observation nationales et internationales
SO-4 Grands relevés et sondages profonds
SO-5 Centres de traitement et d'archivage de données
SO-6 Surveillance solaire, relations Soleil-Terre, environnement terrestre

CNAP 04-07 SO/OSU	Besançon	OASU	Grenoble	Lyon	OAMP	OCA	OMP et GRAAL	IAS	IAP	IMCCE	IPSL	Paris	Strasbourg
SO1						Deleflie (ILRS)				Lainey (IMCCE)		Bouquillon (IERS) Lambert (IVS)	
SO2			Augereau (SPHERE) Mouillet (SPHERE)	Blaizot (MUSE)	Groussin (Rosetta)	Chesneau (VLT)	Moultaka (MUSE) Vastel (HSO)		Roussel (HSO)			Hennebelle Herschel) Royer (VLT2) Baudoz (SPHERE) Boone (ALMA)	
SO3					Le Coroller (OHP)	Abe (Qualif Sites)	Petit (TBL)						
SO4	Schultheis (CFHTLS)					Recio-Blanco (GAIA)		Douspis (Planck)	Benabed (Planck)			Babusiaux (GAIA)	
SO5						Domiciano (JMCC)	Webb (XMM) Jacquey (CDPP) GRAAL: Palacios (Pollux)					LePetit (OV)	Vollmer (CDS) Siebert (CDS)
SO6			Pitout (EISCAT, CDPP)					Auchère (Solar Orbiter)				Cecconi (STEREO)	

33 recrutements d'astronomes-adjoints et 1 recrutement externe d'astronome (2004-2007)

Figure 1 : 34 recrutements CNAP 2004-2007
Tableau croisé Observatoires / Services (OSU / SO)

CNAP 04-07 Mots-clefs	Systèmes de référence Mécanique céleste	Soleil-Terre	PNP et exoplanètes	Etoiles	Milieu Interstellaire	Galaxies	Cosmologie	Objets compacts Hautes Energies
Instrumentation		Auchère (IAS) Cecconi (LESIA)	Baudoz (LESIA) Abe (LUAN)	Le Coroller (OHP)				
Observations et analyse		Pitout (LPG) Jacquey (CESR)	Mouillet (LAOG) Groussin (LAM)	Petit (LATT) Recio-Blanco (Cassiopee)	Vastel (CESR) Roussel (IAP)	Royer (GEPI) Boone (LERMA) Schultheis (Besançon) Babusiaux (GEPI) Siebert (Strasbourg)		Webb (CESR)
Modélisation	Bouquillon (SYRTE) Lambert (SYRTE)		Augereau (LAOG)	Chesneau (Gemini) Domiciano (LUAN) Palacios (GRAAL)	LePetit (LUTH)	Moultaka (LATT) Vollmer (Strasbourg)	Douspis (IAS)	
Simulation, Théorie	Deleflie (Gemini) Lainey (IMCCE)				Hennebelle (LERMA)		Benabed (IAP) Blaizot (Lyon)	

Figure 2 : 34 recrutements CNAP 2004-2007
Cartographie thématique / méthodologie

Distribution géographique des recrutements

CNAP : Distribution comparée des 33 recrutements 04-07,
et des 237 membres du corps des astronomes

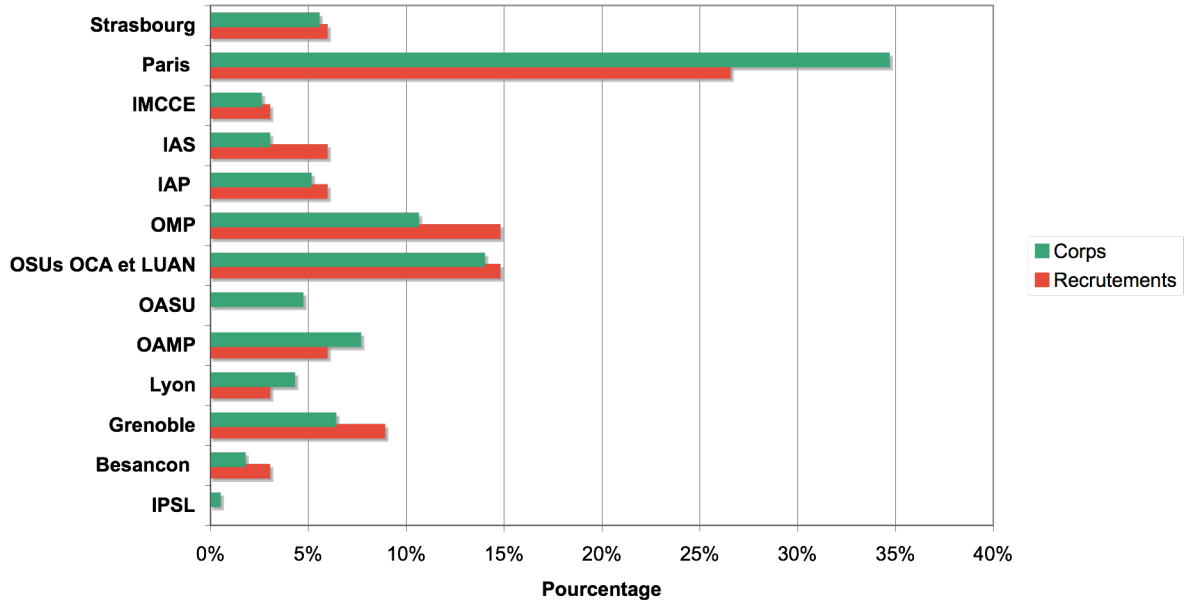


Figure 3 : distribution géographique comparée

Pour les graphiques de la Figure 3, le recrutement au GRAAL n'est pas inclus; l'intégration de D. Mouillet est comptabilisée à l'OSUG-Grenoble.

Les équilibres Paris-Province ont été globalement préservés à travers les départs en retraite, recrutements et mutations :

Distribution Paris-province des membres du corps :

En janvier 2004 : 104 en région parisienne sur 235 (44,3%)

En octobre 2007 : 108 en région parisienne sur 238 (45,4%)

Recrutements 2004-2007 :

14 recrutements en Ile-de-France sur 34 (soit 41,2%)

Il n'y a eu aucun recrutement à l'OASU (Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers) pendant la période 2004-2007. Le dernier recrutement dans cet Observatoire date de 2003.

Il n'y a pas eu de recrutement à l'IPSL (Institut Pierre Simon Laplace), ce qui paraît cohérent avec la création récente de la nouvelle 3^e section, qui recouvre les thématiques qui concernent le plus directement l'IPSL.

Il est à noter que l'implication des OSUs dans la structuration et la mise en priorité des services d'observation, et l'engagement des personnels CNAP en poste dans l'opération de ces services, sont des facteurs importants dans le contexte des recrutements.

Postes ouverts au concours

Le nombre de postes mis au concours résulte du nombre de postes libérés par mutation, décès ou départ à la retraite. Il est donc indispensable que tous les directeurs d'OSU fournissent une information précise et détaillée au ministère dès que possible, idéalement à l'automne, pour les concours de recrutement du printemps. Les directeurs d'OSU ont la possibilité de ne pas ouvrir un poste au concours : cela doit rester un cas exceptionnel.

Le président de la section intervient, dans ce contexte, auprès des services du ministère dans l'interaction avec les directeurs d'OSU. Le président de la section (en concertation avec les présidents des deux autres sections) assure aussi la liaison avec l'INSU pour la publication des postes, en particulier en cas de campagne de création de postes.

Calendrier du concours

La date du concours dépend en premier lieu de la date de parution de l'arrêté ministériel au Journal Officiel.

Dates de publications des avis d'ouverture de concours

22 Mai 2004, 17 octobre 2004 (campagne exceptionnelle),
2 avril 2005,
26 février 2006,
14 février 2007

Pour rédiger l'arrêté de concours, le ministère (bureau DGRH A1-3) doit avoir déterminé le nombre de postes mis au concours et l'avoir fait valider par le contrôleur financier. Le rôle des présidents de section est là aussi important pour sensibiliser tous les acteurs sur le calendrier.

Pour des raisons de calendrier trop serré, le CNAP a été conduit en 2005 et 2006 à organiser le concours de recrutement d'Astronomes *après* celui d'Astronomes-Adjoints. Cela a conduit le jury à établir une liste provisoire de candidats AA recrutés sur les postes susceptibles d'être vacants, sachant qu'un ou plusieurs pouva(en)t ne pas être recruté(s) si un ou plusieurs candidats extérieurs au corps étaient recrutés comme Astronome.

Nous nous sommes organisés, dès 2005, pour assurer le rapprochement dans le temps des sessions de recrutement des astronomes-adjoints et des chargés de recherche de la section 17, l'enjeu étant de faciliter la venue en

France des nombreux postdoctorants à l'étranger.

Lors de la session de recrutement 2007, nous avons souhaité, en concertation avec la section 17, que le concours CNAP ait lieu *avant* celui du CNRS. Ceci a paru aux deux sections la configuration optimale pour tirer au mieux parti des critères additionnels qui interviennent dans le recrutement du CNAP (les tâches d'observation).

En amont du concours, le président de la section sollicite ou reçoit différents messages :

- message de l'INSU présentant des priorités de recrutement pluriannuelles ; en général ce message est parvenu très tardivement et n'a pas pu être rendu public : il apparaîtrait pourtant utile que ce message soit élaboré et rendu public bien avant l'ouverture du concours ;

- messages des OSUs (priorités pluriannuelles scientifiques et de services),

- messages des grands projets et services (organigrammes, et tâches prioritaires). Le CNAP sollicite ces messages avant le concours, en spécifiant que les messages attendus ne sont pas nominatifs, mais doivent mettre en avant le ou les profils scientifiques et (pour les OSUs) les tâches de service, prioritaires, dans une logique pluriannuelle.

Préparation du concours

Le site web du CNAP <http://cnap.obspm.fr/> est un outil très précieux pour l'organisation des concours. Les candidats y trouvent des informations générales sur le corps et ses missions, en particulier le texte de référence de l'INSU sur les service d'observation labellisés, mis à jour chaque année. La page relative aux établissements pointe, lorsqu'elles existent, vers les descriptions des services d'observation prioritaires des OSUs. Les candidats trouvent aussi sur le site des recommandations utiles pour préparer les concours, et un formulaire à remplir en ligne.

Ce formulaire en ligne, organisé en parallèle du dépôt formel des dossiers auprès du Ministère, permet de gagner un temps précieux dans la préparation du concours en disposant, dès la date limite atteinte, d'une liste pratiquement complète des candidatures, avec un résumé du profil du candidat, rédigé par lui-même.

La fiche récapitulative, en deux pages maximum, est un autre outil indispensable pour le travail du bureau (attribution des rapporteurs), des rapporteurs (complément et résumé du dossier), et des autres membres du jury : en effet, seuls les deux rapporteurs auront entre les mains une copie du dossier complet, et pour les autres membres du jury la fiche récapitulative est donc un support fort utile lors des délibérations. Il est demandé aux candidats de l'envoyer le plus tôt possible, et si possible avant la réunion du bureau.

Chaque dossier de candidature a deux rapporteurs. La liste des

rapporteurs est affichée sur le site web du CNAP dès qu'elle a été établie par le bureau et validée par les membres de la section du CNAP. Les rapporteurs sont autorisés à contacter les candidats avant le concours pour rechercher des compléments d'information sur leur dossier. Ils sont également chargés, après le concours, de transmettre le message du CNAP aux candidats malheureux, et, sur demande de ces candidats, leur indiquer les points de leur dossier à améliorer pour le prochain concours, le cas échéant.

En règle générale, il est prévu qu'un et un seul des deux rapporteurs du candidat conserve le dossier de ce candidat au concours de l'année suivante, dans la mesure du possible. Cela permet un suivi de l'évolution du dossier.

Critères d'évaluation

Une grille de critères pour évaluer les points forts et faibles des candidats a été établie et rendue publique. Cette grille sert de canevas pour apprécier un dossier, en allant des qualités et capacités personnelles du candidat à leur expression concrète, les publications, et l'utilisation de ces capacités dans les missions de recherche, d'observation et d'enseignement.

Liste des critères:

1. compétence scientifique
2. qualités pour la recherche
3. production scientifique
4. insertion dans le système de recherche
5. projet de service d'observation
6. enseignement et diffusion des connaissances

Le détail de ces rubriques est disponible en Annexe 3.

Le poids accordé à chaque critère n'est pas égal : en particulier la pertinence et la qualité du projet de service d'observation (item 5) jouent un rôle très important dans la décision de recrutement.

A ces critères, relatifs au concours Astronome-adjoint, s'ajoutent trois critères relatifs au concours Astronome:

7. Diffusion des connaissances et valorisation
8. Encadrement de recherche (thèses, stages de master)
9. Exercice de responsabilités.

Auditions : les sous-jurys

Les auditions du concours d'astronomes-adjoints (environ 110 candidats) nécessitent trois journées, avec 3 sous-jurys de 5 ou 6 membres travaillant en parallèle (en 2004, la section a travaillé avec 2 sous-jurys pour environ 100 candidats).

Les candidats sont répartis en sous-jurys thématiques (choisis pour obtenir un nombre à peu près égal de candidats dans chaque groupe):

- Planètes, Soleil-Terre, Mécanique céleste, atmosphère terrestre
- Etoiles, Milieu Interstellaire, Systèmes de référence
- Cosmologie, Galaxies, Hautes Energies, Traitement du signal.

Les membres de la section dans chaque sous-jury ne sont pas choisis en fonction de ces critères thématiques, mais avec le souci d'un équilibre géographique et thématique et une rotation est effectuée entre les sous-jurys d'un concours à l'autre.

L'avantage de la répartition thématique est que chaque sous-jury voit tous les candidats d'un même domaine ce qui rend plus facile de les inter-comparer. L'un des deux rapporteurs est présent dans le sous-jury qui auditionne le candidat.

Auditions

Chaque audition dure 25 minutes : 15 minutes d'exposé, puis 10 minutes de questions. 5 minutes additionnelles sont réservées à une brève discussion après le départ du candidat. La langue du concours est le français, et les services du Ministère ont eu l'occasion d'insister sur ce point, qui est commun aux concours de la fonction publique. Il a été admis cependant que l'audition se déroule exceptionnellement en anglais à condition que le dossier soit rédigé en français.

Une audition plus courte permettrait de réduire le nombre de sous-jurys à deux. La section précédente du CNAP en avait fait l'expérience et jugé qu'elle était négative, les candidats étant plus stressés dans ces conditions. En outre la spécificité du CNAP nécessite un temps de parole suffisant pour permettre d'évaluer l'adéquation des candidats à toutes les missions du corps (recherche, service d'observation, enseignement). Il est fortement recommandé que l'ensemble de ces points soient au moins brièvement abordés lors de l'exposé oral.

A partir de 2006, après deux années d'expérimentation dans le concours Astronome, il a été proposé aux candidats du concours d'astronome-adjoint d'effectuer leur présentation avec le support d'un fichier pdf et vidéo-projecteur ; c'est le choix de 95% des candidats en 2007. Très peu d'incidents techniques ont été rencontrés (choix de polices de caractères exotiques) dès lors que le format pdf a été préféré au format PowerPoint, moins universel. Le candidat envoie son fichier au président du jury la veille de l'audition (en général par dépôt sur un site ftp sécurisé).

Séance plénière

La séance plénière, réunissant les trois sous-jurys, se déroule sur deux journées, avec possibilité de déborder sur un troisième jour (ce qui n'est pas arrivé pour notre section).

Lorsque le jury est parvenu à un choix final, la liste des candidats retenus, avec leur OSU d'affectation et leur service d'observation, est diffusée sur le site web du CNAP et par un message SF2A, et les rapporteurs préviennent ces candidats par téléphone quand c'est possible.

Dans les jours qui suivent, les rapporteurs transmettent les messages oraux convenus aux candidats non retenus.

Proposition de quelques règles de fonctionnement :

Transparence :

- nous affichons les critères sur le web ;
- nous sollicitons des directeurs d'OSU une prise de position publique sur leurs priorités et besoins de recrutement ;
- la liste des rapporteurs est rendue publique ;
- la liste des candidats retenus (recrutements et promotions) mentionne explicitement leur affectation et service d'observation ;
- des messages oraux sont élaborés à destination des candidats non retenus pour les aider à se positionner par rapport aux concours futurs.

Confidentialité

- la confidentialité des débats est un élément essentiel de la nécessaire solidarité collective par rapport aux décisions prises : il est impératif de garder la confidentialité sur les différentes étapes de présélection, sur les appréciations portées par les rapporteurs, sur les échanges au cours des débats ;
- une fois les décisions prises elles deviennent les décisions de l'ensemble du conseil et doivent être présentées et défendues comme telles ;
- les messages à porter vers les candidats non retenus sont élaborés collectivement vers la fin des débats, et transmis par les rapporteurs.

Objectivité et déontologie:

Les membres de la section contribuent aux délibérations par leur expertise. Ils s'abstiennent strictement d'intervenir lorsque le cas d'un membre de leur laboratoire, ou de leur équipe scientifique est discuté. En sous-jury et en séance plénière, les membres du jury ont un devoir de réserve, et ne doivent pas s'exprimer s'ils ont un conflit d'intérêt par rapport à une candidature (par exemple un candidat pour son laboratoire ou son projet).

Devenir des candidats

Nous avons recherché quelle était la situation (en juin 2007) de 40

candidats qui avaient été considérés comme méritant d'être recrutés lors du cours du concours 2004 :

(Situation connue au 4 juin 2007)

22 ont été recrutés au CNAP
10 recrutés au CNRS (7 en S17 , 3 en CID 47)
2 maîtres de Conférences
1 CEA
1 à l'ESA et 2 à l'ESO
2 postdocs (et candidats en 2007).

Statistiques

- Age médian au recrutement (année de recrutement – année de naissance) : 32 ans. Les recrutements se font typiquement 4 années après la thèse. Il serait vivement souhaitable de pouvoir recruter plus tôt (typiquement après un postdoc de deux ans). Mais le taux de pression sur les recrutements (plus de 100 candidats...) est défavorable.

- Parité : Sept femmes recrutées (20,6%), alors que la population de référence (corps des astronomes et astronomes-adjoints) comprend 23,2% de femmes. Composition de la section : 5 femmes sur 16 (31,3%).

- Sept étrangers recrutés (20,6%) ; 90% des recrutés ont effectué au moins deux années de postdoc à l'étranger, et 50% sont recrutés dans le laboratoire où ils (elles) ont soutenu leur thèse.

Organisation logistique du concours

Le bureau DGRH A1-3 du Ministère est responsable de la réception et de la validation des dossiers de candidature, de la convocation des jurys et de la convocation des candidats pour les auditions. Les auditions et les délibérations se déroulent sur le campus Port-Royal – Arago partagé par l'Observatoire de Paris et l'IAP. Le bon fonctionnement du concours repose sur un investissement personnel de l'ensemble des membres de la section.

Il convient de remercier ici chaleureusement M. Christophe Zelawski et Mme Muriel Guerreiro (et Anne-Marie Remandet qui l'a précédée), du bureau DGRH A1-3, pour leur attachement dévoué à la bonne gestion des personnels de notre « petit corps », selon l'expression consacrée...

2. Concours de recrutement des Astronomes

Bilan du concours Astronome

Les quatre concours 2004-2007 ont permis de recruter 19 astronomes sur des postes libérés par des départs à la retraite.

La figure 4 présente le tableau de ces 19 recrutements répartis par OSU et par Service d'Observation. 18 recrutements ont concerné des astronomes-adjoints, 1 recrutement était externe au CNAP (maître de conférence).

Parmi ces recrutements, il y a 4 femmes (21%), la proportion de femmes dans le corps des astronomes en 2007 étant de 25,4% (29 sur 114). L'âge médian de recrutement est de 43 ans.

AST 04-07 SO/OSU	Besançon	OASU	Grenoble	Lyon	OAMP	OCA	OMP et GRAAL	IAS	IAP	IMCCE	IPSL	Paris	Strasbourg
SO1						Metris (Syst. refer)						Souchay (IERS)	
SO2		Dutrey (ALMA)		Emsellem (MUSE)		Lopez (VLT) Burgarella (ELT)	Maurice (Planét.) Pello (EMIR)					Perrin (VLT2) François (VLT2) Coude du Foresto (VLT)	
SO3							Koechlin (GI2T)						
SO4				Prugniel (OV)		GRAAL: Lebre (Pollux)							
SO5			Beust (JMMC)			Slezak (OV)	Jacquey (CDPP)					Dubernet (OV)	
SO6												Klein (RHN)	

19 recrutements d'astronomes (dont 1 externe)

Figure 4 : 19 recrutements dans le corps des Astronomes CNAP 2004-2007
Tableau croisé Observatoires / Services (OSU / SO)

Habilitation à Diriger des Recherches

Les astronomes-adjoints sont encouragés à soutenir une Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) qui est un élément important d'appréciation pour le passage Astronome.

3. Promotions

Quatre sessions de promotion ont permis de réaliser les promotions suivantes :

- 6 passages à la hors-classe des astronomes-adjoints
- 14 passages à la première classe des astronomes
- 5 passages à la classe exceptionnelle 1 des astronomes
- 3 passages au 2^e échelon de la classe exceptionnelle.

Pour les astronomes-adjoints il n'y a pas de 1^{ere} classe : il y a une classe normale et une hors-classe. Cette dernière, réservée aux astronomes-adjoints ayant atteint le 7^e échelon apparaît trop souvent comme une solution de fin de carrière. Il est bon de rappeler que les échelons de la hors-classe sont les mêmes que ceux de la 2^e classe des astronomes et peuvent aussi être utilisés comme une étape intermédiaire avant le passage astronome.

Pour les astronomes, le passage à la première classe suscite une vingtaine de candidatures chaque année, pour 3 à 4 passages. L'âge médian de passage à la première classe est de 50 ans.

Statistiques par genre : 4 femmes sur 14 pour le passage à la première classe ; 5 femmes sur 5 pour la CE1 ; 3 hommes sur 3 pour la CE2.

4. Gestion du corps

Base de données

Pour assurer un suivi effectif de la gestion du corps, il apparaît essentiel que la section Astronomie dispose, en complément des outils dont dispose le Ministère, d'une base de données des personnels, adaptée à ses propres besoins. Cette base de données existe : héritée d'un travail de longue date assuré historiquement par Jean-Louis Simon (à l'IMCCE), elle s'appuie actuellement sur un fichier Excel contenant, pour chaque membre du corps, les éléments d'information sur sa carrière.

La section recommande fortement le maintien et la mise à jour régulière de cette base de données. Cette base, à caractère administratif, a été complétée, au cours du mandat de la section, par des éléments complémentaires d'information sur les activités des membres du corps (en particulier leur implication dans les services d'observation et d'enseignement) : ces éléments résultent du travail d'évaluation, et des enquêtes effectuées auprès des OSUs (voir plus bas). Ils sont soumis régulièrement aux responsables d'Observatoires pour validation.

Les tableaux des services d'observation incluent pour chaque membre du corps un descriptif des tâches de service assurées, avec une indication du pourcentage d'équivalent temps plein consacré. Ces tableaux permettent de construire une vue synthétique des efforts engagés auprès des différents services. Ils sont complétés, pour chaque OSU, par le recensement des autres personnels engagés (chercheurs, enseignants-chercheurs, ITA), mais cette partie-là relève de l'INSU et non pas de la section du CNAP.

Evaluation des personnels

Conformément au statut du corps des astronomes, la section Astronomie du CNAP a sollicité un rapport d'activité à quatre ans de la part des astronomes-adjoints et astronomes, en se mettant en phase avec les vagues de contractualisation quadriennale des établissements.

Le rapport demandé (voir encadré, et formulaire en Annexe) s'appuie sur les fiches quadriennales sollicitées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de la contractualisation, avec l'ajout d'un paragraphe additionnel consacré aux tâches de services relevant des services d'observation du CNAP.

**Message aux astronomes-adjoints et astronomes du CNAP
relevant des établissements de la vague B (septembre 2006)**

Cher(e) collègue,

Conformément au statut du corps des astronomes, la section Astronomie du CNAP souhaite recevoir un rapport d'activité à quatre ans (2003-2006) portant sur les différents aspects de votre mission.

La section demande cette année un rapport aux membres des établissements qui sont en cours

de renouvellement de contrat quadriennal : de cette façon les fiches que vous êtes amenés à établir pour la demande quadriennale de votre unité pourront servir de base à votre rapport pour le CNAP.

Si vous avez déjà rempli cette fiche, à l'intention de votre directeur de laboratoire, il vous sera facile de la reprendre et de la compléter simplement par un paragraphe additionnel, qui est important pour le CNAP, mais absent de la fiche "standard" du quadriennal :

Ce paragraphe décrira votre activité de service, en précisant éventuellement son rattachement à un service d'observation labellisé (voir sur le site web du CNAP pour des informations sur les services d'observation).

Nous vous serions reconnaissants de faire parvenir ce document complété à votre directeur de laboratoire, avec copie à la secrétaire scientifique de la section astronomie du CNAP, avant le 20 octobre 2006.

De façon générale, un ou deux rapporteurs étaient désignés pour chacun des Observatoires de la vague : ceux-ci disposaient des rapports individuels des membres du corps (centralisés sur un site web protégé) et étaient chargés de prendre contact avec les directeurs d'OSUs et/ou de laboratoires dans le cadre de leur démarche d'évaluation. Une visite sur place d'une ou deux journées a permis aux rapporteurs de rencontrer individuellement la plupart des membres du corps, et de dialoguer avec les responsables d'observatoires, de laboratoires et de services d'observation. Cette visite a été à chaque fois très appréciée, notamment les rencontres avec les jeunes astronomes-adjoints qui se posent souvent des questions sur le déroulement de leur carrière.

La section a fait connaître à l'INSU son souhait qu'un des rapporteurs du CNAP soit invité aux réunions des comités d'évaluation des principaux laboratoires comprenant des personnels CNAP : ceci a pu être effectivement mis en place pour la vague B (comités d'évaluation fin 2006 ou début 2007).

Les critères utilisés pour l'évaluation sont essentiellement ceux utilisés pour les promotions (voir Annexe 3). 200 rapports ont ainsi été analysés au cours des quatre ans (il n'a pas été demandé de rapport aux astronomes-adjoints recrutés depuis moins d'un an). Le résultat du travail d'évaluation s'est traduit par l'envoi de courriers individuels aux personnels ayant bénéficié de l'évaluation. Ces courriers mentionnent l'avis de la section, encouragent éventuellement un investissement plus fort dans l'une ou l'autre des missions du corps, et proposent des pistes d'évolution dans le cas où un problème est identifié. En général, un message de synthèse a été aussi transmis aux directeurs d'OSUs. Ceux-ci ont pu, s'ils le souhaitaient, prendre connaissance des rapports individuels transmis au CNAP, et des résultats de l'évaluation.

Au cours de son mandat 2004-2007, la section astronomie du CNAP a donc pu examiner la situation individuelle de l'ensemble des membres du corps. En complétant ces informations par les visites sur le terrain et les mises à jour fournies par les directeurs des observatoires, il a été possible de dresser une vue précise et détaillée de l'engagement du corps des astronomes dans ses différentes missions (voir chapitres suivants). Une

analyse quantitative concernant les services d'observation a été réalisée et présentée à l'INSU pour servir de support à la réflexion sur le soutien à apporter au développement et à l'évolution de ces services.

Cas individuels

La section du CNAP a traité les cas individuels (missions longues, détachements, mise à disposition, mise en disponibilité) principalement au cours de ses sessions d'automne.

Situations individuelles des personnels CNAP au 1er octobre 2007

Parmi les 237 personnels CNAP :

2 sont mis en disponibilité (1 suivi de conjoint ; 1 création d'entreprise) ;
6 sont en détachement (3 à l'IRAM, 1 à l'Agence Spatiale Européenne,
1 Président Obs. Paris, 1 UC Berkeley)

*Mises en disponibilité et détachements libèrent 8 postes vacants,
qui sont utilisés par les OSUs pour des invités et associés*

Autres situations :

2 sont mis à disposition (CFHT)

1 est affecté au CNRS

7 sont en Mission Longue Durée (et poursuivent leur mission de service)

8 sont maintenus en activité en position de surnombre.

Pour l'examen des situations individuelles, un rapporteur était désigné pour étudier le dossier et rassembler les éléments permettant de prendre une décision. A chaque fois, la section du CNAP a pris les décisions en s'assurant que la mission longue, le détachement, la mise à disposition ou la mise en disponibilité servait le corps dans son ensemble (gestion d'observatoires ou d'instruments, gestion de la recherche). Dans les cas où les missions du corps n'étaient plus assurées, la section du CNAP a proposé une solution adaptée.

Au cours de son mandat, la section du CNAP s'est prononcée, en plus des cas particuliers, sur plusieurs changements d'affectation ou mutations, et sur une intégration au corps après détachement. Des rapporteurs ont été désignés à chaque fois et une attention particulière a été portée à l'adéquation des changements demandés avec les services d'observation proposés ou effectués.

Pour les mutations, la section du CNAP a veillé, avant de transmettre son avis, à ce que les avis conformes des conseils soient obtenus (cf. article 19 du décret 86-434 modifié).

La section est aussi sollicitée pour émettre un avis sur les éméritats, la décision relevant des établissements, et sur les nominations d'astronome associé sur poste vacant.

Ancien corps (statut de 1936) :

Après six départs à la retraite au cours de notre mandat, il ne reste plus que cinq membres de l'ancien corps (statut de 1936, en extinction) : trois astronomes adjoints (grade équivalent à l'actuel grade d'Astronome 2e classe) et deux assistants.

Surnombres

Le Ministère nous a annoncé en 2006 que le maintien en surnombre (maintien en fonction, sur leur demande, jusqu'à l'âge de 68 ans pour les membres du corps des astronomes) ne libère plus le poste pour une ouverture au concours (jusqu'en 2005 le surnombre libérait effectivement le poste).

Cette décision a un impact considérable, à partir de 2007, sur le corps des astronomes. Six postes, correspondant à des départs à la retraite en 2007, sont ainsi gardés en surnombre jusqu'en 2010, et quatre jusqu'en 2011.

5. Services d'Observation

Définitions

Il convient d'abord de rappeler quelques définitions et de fixer le vocabulaire (les citations sont extraites du document de référence de l'INSU) :

Pour mener à bien ses recherches et répondre aux attentes de la société, la communauté des Sciences de l'Univers est investie d'une "**mission de service**" qui consiste en l'observation systématique, éventuellement sur de longues périodes, des milieux naturels, afin de suivre leur évolution, la comprendre et la modéliser. Un **service d'observation** est donc, dans ce contexte, un "moyen d'accompagnement de la recherche ayant un caractère national et souvent international." [...] "La plupart de ces moyens sont déployés sur des longues périodes (plusieurs décennies) ce qui nécessite de les associer à des structures plus pérennes que les laboratoires : c'est le rôle des **Observatoires des Sciences de l'Univers** (OSU)."

"L'INSU, institut de programmes et de moyens, est chargé de définir et de coordonner la politique des moyens d'observation au sein du dispositif de recherche du CNRS et des OSU pour l'astronomie et les sciences de la planète. A ce titre, l'INSU assure la coordination des différents Services avec l'ensemble des autres organismes nationaux."

Pour prendre en charge et animer ces Services d'Observation, il convient "d'identifier autour de ces moyens des **tâches de service** scientifiques, au bénéfice de l'ensemble de la communauté scientifique (animation scientifique du service ; veille scientifique concernant leur évolution ; participation aux réseaux internationaux et à la définition des procédures de calibration ; ...). C'est précisément un corps spécifique de l'Enseignement Supérieur qui est affecté à ces OSU pour effectuer, en accord avec leur statut, ces tâches de service scientifiques. Il s'agit du corps des Astronomes et Physiciens géré par le CNAP (**Conseil National des Astronomes et Physiciens**)."

Le texte de référence sur les Services d'Observation est placé sous la responsabilité de l'INSU qui en fait approuver les mises à jour annuelles par le Conseil Scientifique de l'INSU, après avis de la Commission Spécialisée Astronomie (CSA) de l'INSU. Il est disponible sur le site web du CNAP :

<http://cnap.obspm.fr/services.html>

Un résumé en est donné en Annexe 2.

Trois acteurs interviennent donc dans le dispositif des Services d'Observation :

- les OSUs conduisent et opèrent les services ; ils prennent l'initiative de proposer des Services et de les soumettre à la labellisation ;
- l'INSU labellise les services, en assure la coordination au niveau national et apporte des moyens ;
- la section du CNAP assure le suivi et l'évaluation des personnels du corps et assure les recrutements.

Labellisations

Le cadre des labellisations est fourni par le document de référence approuvé par l'INSU. La labellisation d'un nouveau service intervient sur proposition d'un ou plusieurs OSUs qui soumet(tent) une description du nouveau service et des moyens qui y seront consacrés à la Commission Spécialisée Astronomie de l'INSU. La labellisation est approuvée par le Comité Scientifique de l'INSU.

La section Astronomie souligne l'importance d'une bonne structuration des services d'observation labellisés, avec une définition claire des responsabilités, des perspectives et des priorités explicites.

On rappellera ici que la crédibilité du projet de service d'observation est un élément décisif dans le recrutement, et que proposer une tâche de service dans un cadre labellisé par l'INSU est un atout majeur pour une candidature.

Base de données des services d'observation

La section du CNAP a souhaité, au cours de son mandat, élaborer une base de données des services d'observation : elle s'est appuyée pour cela sur l'enquête lancée par l'INSU au printemps 2005. Elle l'a revue et corrigée dans le cadre de son processus d'évaluation et a recherché des mises à jour annuelles auprès des directeurs d'Observatoires.

Les documents qui en résultent détaillent, pour tous les membres du corps en situation d'activité, leurs tâches de service dans le cadre des services d'observation labellisés.

Ces tableaux s'appuient sur :

- une enquête annuelle réalisée auprès des directeurs d'OSU ;
- les rapports d'activité à 4 ans fournis statutairement par les membres du corps (environ 200 rapports examinés) ;
- les évaluations établies par la section, en phase avec la contractualisation quadriennale, après visites sur place et examens des rapports à 4 ans.

Ces tableaux ne sont pas rendus publics dans la mesure où ils contiennent des informations nominatives. Pour chaque membre du CNAP, les informations le concernant sont disponibles auprès des directeurs d'OSU qui ont la responsabilité de les valider et de les mettre à jour.

La section Astronomie du CNAP recommande que soit maintenue et mise à jour cette base de données des Services d'Observation. Il convient de garder une vision dynamique de ces services qui évoluent, de façon générale, au même rythme que l'activité de recherche qu'ils contribuent à alimenter.

Les descriptions de tâches à l'intérieur de ces services sont un élément important pour conforter la politique de recrutement, ne serait-ce qu'en aidant les candidats potentiels au recrutement à se positionner par rapport aux activités prioritaires : une politique explicite d'affichage, bien à l'avance,

des besoins de recrutement pour les services est recommandée.

Les tableaux détaillés des pages suivantes mettent en évidence que le total de tâches de services effectuées est estimé à 76 ETP (équivalent temps plein) pour 234 personnels CNAP, ce qui est très proche du taux nominal attendu. Quant à la proportion de personnels non affectés à un SO à l'époque de référence (16%), elle doit être analysée en prenant en compte la diversité du déroulement des carrières des personnels, et la nécessité d'une vue intégrée sur l'ensemble de la carrière.

Services d'observation et Tâches de service des personnels du corps (Oct. 2007)

Sont affectés principalement aux Services d'Observation (SO) :

SO1 : Métrologie de l'Espace et du Temps : **19 personnels CNAP**

SO2 : Instrumentation des grands Observatoires : **61**

SO3 : Stations d'observation nationales et internationales : **18**

SO4 : Grands Relevés et Sondages profonds : **37**

SO5 : Centres de traitement et d'archivage des données : **51**

SO6 : Surveillance solaire, relations Soleil-Terre : **12**

36 ne sont pas affectés à des services d'observation (16%).

Total : 234

Les activités de service des membres du corps sont décrites dans des tableaux mis à la disposition de la section du CNAP, validés auprès des directeurs d'OSUs, en interaction avec la Commission Spécialisée Astronomie de l'INSU, et mis à la disposition de l'INSU.

Les tâches de service effectuées sont chiffrées à **76 ETP** (équivalent temps plein)

Personnels non affectés à des services d'observation :

20 personnels sans tâches de service définies

3 personnels sans tâches de service, relevant du statut de 1936

4 personnels affectés à des tâches de préservation du patrimoine scientifique

4 personnels en responsabilité de gestion de la recherche en astronomie

1 personnel affecté à des activités de gestion de la recherche au CNRS

4 personnels assumant des tâches de gestion de la recherche en astronomie

Total : 36

**Répartition en Services d'Observation
234 personnels CNAP (oct 2007)**

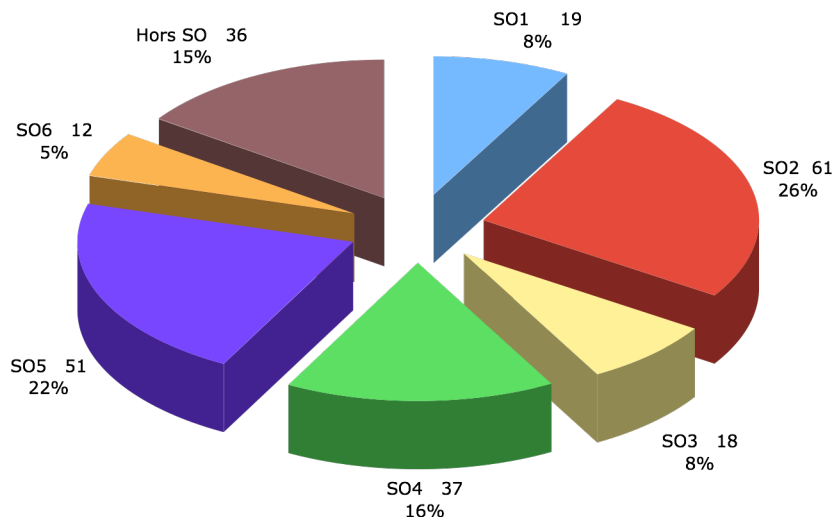


Figure 5 : Répartition des personnels CNAP dans les Services d'Observation

36 personnels hors SO (Service d'Observation) (Oct. 2007)

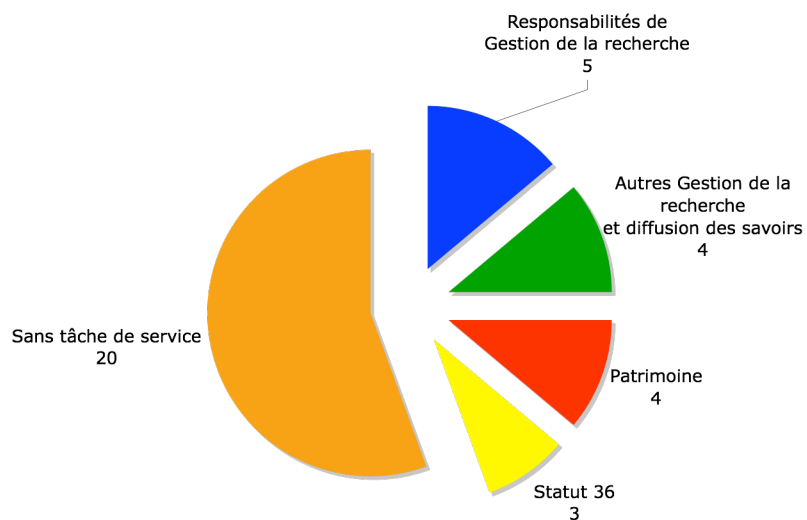


Figure 6 : Répartition des personnels CNAP ne relevant pas d'un Service d'Observation

**Tableau récapitulatif des services d'observation
pour lesquels les membres de la section Astronomie du CNAP
effectuent des tâches de service**

Service	Label		Personnels		sous- total
			CNAP	ETP CNAP	
SO1 : Métrologie de l'Espace et du Temps					
<i>Le but du service SO1 est l'établissement et le maintien d'un repère spatio-temporel.</i>					
SO1	Ephémérides	Publication des données astrométriques et des éphémérides	7	2,6	
	IERS & ICRS	Elaboration et raccordement de systèmes de référence terrestres et célestes permettant la mesure et l'étude de la rotation de la Terre	8	2,61	
	Horloges	Participation à la définition du temps français, développement de nouvelles horloges et de nouveaux étalons, transfert de temps et comparaison d'horloges	1	0,5	
	Métrologie position	Géodésie spatiale: établissement d'un système de référence vertical, suivi permanent du niveau des mers, gravimétrie	2	0,9	
	Téléométrie laser	Stations de téléométrie laser au plateau du Calern pour la détermination de la distance à un satellite artificiel ou à la Lune	1	0,33	
			19		6,94
SO2 : Instrumentation des grands Observatoires au sol et spatiaux					
<i>Fourniture d'instruments (en particulier focaux) aux grands observatoires internationaux au sol et spatiaux. Concerne également les simulations numériques ou la fourniture de matériels, de logiciels ou de bases de données destinées à optimiser le retour scientifique de ces grands télescopes.</i>					
SO2	ESO & VLT	Télescopes de l'ESO : VLT, VLTI et préparation du projet d'ELT	35	9,85	
	ALMA	Projet ALMA	8	2,15	
	HSO	Projet spatial Herschel (Herschel Space Observatory)	12	2,75	
	LOFAR & SKA	Projets de radiotélescopes LOFAR et Square Kilometer Array (SKA)	4	1,05	
	Bepi-Colombo	Mission spatiale de l'ESA vers la planète Mercure	5	1,2	
	Cassini	Mission spatiale ESA-NASA vers Saturne	3	0,9	
	Mars Express	Mission spatiale d'exploration de Mars	1	0,2	
	Rosetta	Mission spatiale de l'ESA vers la comète Churyumov Gerasimenko	6	1,3	
	LISA	Mission spatiale ESA-NASA pour l'étude des ondes gravitationnelles	1	0,2	
	Solar Orbiter	Mission spatiale d'étude rapprochée du Soleil	1	0,25	
	JWST	James Webb Space Telescope (NASA, ESA)	4	1,35	
	EMIR	Spectrographe multi-objet dans le proche infrarouge pour le Télescope GranTeCan (Canaries)	1	0,4	
	Instrumentation	Services communs d'instrumentation sol et spatiale	4	0,7	

	GIGT	Groupe d'Instrumentation des Grands Télescopes (GIGT, LATT, Observatoire Midi-Pyrénées)	3	0,9
	Missions planétaires	Etalonnage des données, calibration, validation et mise en forme pour archivage, pour les missions d'exploration planétaire	1	0,1

61 **23,2**

SO3 : Stations d'observation nationales et internationales

Gestion des stations d'observations nationales et internationales

SO3	OHP	Observatoire de Haute Provence (téléscope de 193cm)	1	0,5
	TBL	Télescope Bernard Lyot au Pic du Midi	2	0,73
	RTN	Radio Télescope de Nançay	2	0,5
	CFHT	Canada France Hawaii Telescope	2	2
	ESO	Opération de télescopes de l'ESO	1	1
	ESA	Agence Spatiale Européenne	1	1
	IRAM	Observatoire de l'IRAM (dans le domaine millimétrique)	3	2,5
	Qualif Sites	Qualification et protection des sites d'observation : en particulier, qualification du site Antarctique du dôme C	6	1,3

18 **9,53**

SO4 : Grands Relevés et Sondages profonds

Les grands relevés sont des inventaires du ciel dans différents domaines spectraux, qui permettent l'étude à grande échelle de l'univers, le recensement de nouveaux types d'objets, de leurs stades évolutifs, et plus généralement fournissent un nouvel éclairage des sources déjà connues.

SO4	COROT	Mission spatiale CoRoT (astérosismologie et exoplanètes)	13	4,3
	GAIA	Mission spatiale GAIA de cartographie de la Galaxie	17	5,55
	PLANCK	Mission spatiale Planck d'étude du fonds cosmologique	4	1,33
	CFHT/LS	Canada France Hawaii Telescope - Legacy Survey	3	0,85
	VIMOS	Visible Multi-Object Spectrograph, sur le VLT (grand relevé cosmologique)	3	1,1
	DENIS	Grand relevé DENIS du ciel Sud dans l'infrarouge proche	1	0,1
	PLANET	Collaboration internationale PLANET (Probing Lensing Anomalies NETwork), pour la détection de planètes extrasolaires par la méthode des lentilles gravitationnelles	1	0,5

37 **13,73**

SO5 : Centres de traitement et d'archivage des données

La mise à disposition des données à l'ensemble de la communauté vise à optimiser le retour scientifique d'investissements lourds, mais n'a de sens que si les données sont facilement accessibles et, au moins en partie, prétraitées pour pouvoir être utilisées par un non-spécialiste du domaine, afin d'être intégrées dans sa vision multi-longueur d'ondes du phénomène observé.

SO5	CDS	Centre de Données astronomiques de Strasbourg	9	3,75
------------	------------	---	---	------

OV	Observatoire Virtuel	12	3,18
Terapix	Centre de traitement de données Terapix des images Megacam du CFHT	5	3,06
Pollux	Base de données de spectres stellaires Pollux	3	0,3
SSC/XMM	Survey Science Center pour le satellite XMM (domaine des rayons X)	2	0,8
FUSE/CAFE	Explorateur Spectroscopique Ultraviolet Lointain	1	0,05
JMMC	Jean-Marie Mariotti Center : pour l'interférométrie optique et infrarouge	14	3,68
CDPP	Centre de Données de Physique des Plasmas	3	1,3
BASS2000	Base de données solaires Sol (en particulier en provenance de THEMIS)	3	0,96
MEDOC	Multi Experiment Data and Operation Center pour la mission spatiale SOHO d'observation du Soleil	2	0,25
CDP	Centres de Données Planétaires (en cours de déploiement)	1	0,3
Codes numériques	Codes numériques à vocation communautaire	1	0,1
		51	17,73

**SO6 : Surveillance solaire, relations
Soleil-Terre**

*Ces services comprennent la surveillance et le suivi de l'activité solaire et de
l'environnement Soleil-Terre*

SO6	Activité solaire	Surveillance de l'activité solaire	3	0,53
	RHN	Radio-Héliographe de Nançay	4	1,32
	STEREO	Mission spatiale STEREO (Solar TERrestrial RELations Observatory) d'observation du Soleil et de l'environnement Soleil-Terre	2	0,5
	SOHO	Mission spatiale SOHO	2	0,25
	Couronne solaire	Coronographe Halpha du Pic du Midi	1	0,7
	FASR	Projet de radioastronomie solaire FASR	1	0,1
	PICARD	Mission spatiale de mesure du diamètre solaire	2	0,5
	DORAYSOL	Instrument de mesure du diamètre solaire	1	0,1
	SuperDarn	Radar dédié à la surveillance de l'ionosphère et des relations Soleil-Terre	1	0,3
			12	4,3
	Non		39	
TOTAL	237 CNAP		237	75,53

Dont services non labellisés :

13 3,10

6. Mission de recherche : thématiques scientifiques

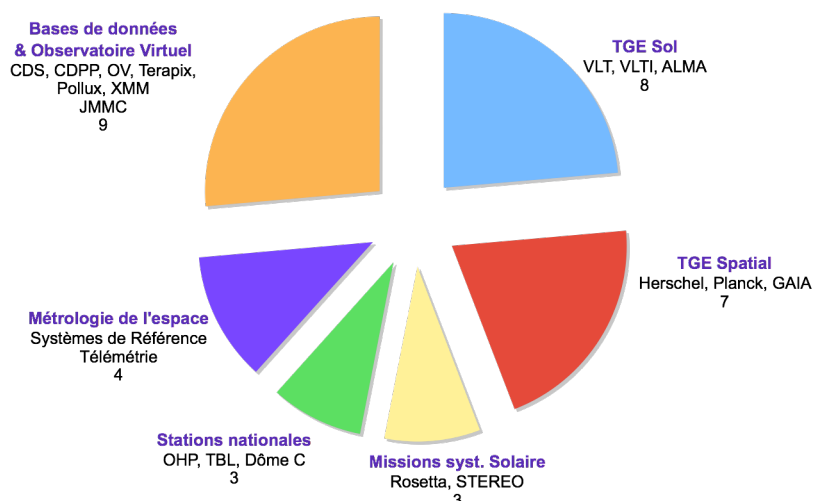
Au cours de son mandat, la section du CNAP a recruté dans tous les domaines de l'astrophysique depuis les systèmes de référence jusqu'à la cosmologie. La section a pris soin d'analyser chaque année les recrutements effectués en termes de soutien aux grands projets de la discipline et de thématiques de recherche. Ces analyses résumées dans des tableaux synthétiques (dont un exemple est donné en Figure 2) ont été utilisées notamment lors des sessions de recrutement.

La lettre de cadrage de l'INSU ainsi que les affichages de priorités des projets et des Observatoires constituaient d'autres éléments d'information pour prendre en compte, dans les recrutements, le soutien nécessaire aux grands projets de la discipline (e.g. ALMA, GAIA, Herschel, Planck, VLT, etc.).

Une attention toute particulière a porté sur le soutien aux services d'observation qui sont au cœur des missions du CNAP tels que les systèmes de référence et la métrologie du temps et de l'espace. De la même manière, la section du CNAP a accompagné la réflexion autour des bases de données planétaires pour permettre une meilleure adéquation avec la notion de services d'observation.

Il convient de rappeler ici que, en complément des critères d'excellence scientifique, de qualités pour la recherche et de production scientifique – critères qui sont communs avec ceux de la section du CNRS – la section du CNAP ajoute des critères additionnels et nécessaires qui sont l'investissement dans un service d'observation prioritaire. La crédibilité du projet de service d'observation est un élément décisif dans le recrutement.

Figure 7 : Répartition des recrutements CNAP 2004-2007 par grands projets



7. Enseignement

Les activités d'enseignement correspondent à l'une des missions du corps des astronomes et physiciens. Elles font l'objet d'une évaluation lors des promotions et lors de l'examen du rapport à quatre ans.

Un tableau de définition des services d'enseignement, pouvant servir de référentiel aux établissements a été proposé en mars 2007. Il a pour objet de donner un cadrage indicatif visant à favoriser une cohérence nationale des services d'enseignement des astronomes et physiciens. Ceux-ci sont amenés, d'après leur statut (rappelé ci-dessous) à intervenir dans des cadres divers, sous la responsabilité du directeur de l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU) ou du président de l'Observatoire de Paris.

La mise en œuvre de ce tableau de service, ou d'un tableau de service aménagé en fonction du contexte local spécifique, implique, en règle générale, une décision du conseil de l'OSU.

Cette proposition de référentiel est le résultat d'une concertation entreprise par la section d'Astronomie du CNAP avec différents établissements où la réflexion avait été engagée (en particulier l'Institut d'Astrophysique Spatiale, l'Observatoire de la Côte d'Azur, l'Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers, l'Observatoire de Paris). Elle cherche aussi à être en phase avec les tableaux de services d'enseignement affichés pour les enseignants-chercheurs dans les grandes universités scientifiques (par exemple Université Pierre et Marie Curie, Université Paris-Sud). Le document a aussi circulé auprès des autres sections et de l'ensemble des directeurs d'OSUs qui ont fait parvenir leurs remarques.

Rappel du décret (article 8 du décret 86-434) :

Les activités d'enseignement s'exercent soit au sein de l'établissement d'affectation ou, avec l'accord du président ou du directeur de ce dernier, dans un autre établissement public d'enseignement.

Les services d'enseignement ont une durée annuelle de référence de quarante-quatre heures de cours, ou de soixante-six heures de travaux dirigés ou quatre-vingt-dix-neuf heures de travaux pratiques ou toute combinaison équivalente.

Ces obligations d'enseignement peuvent être diminuées ou augmentées par rapport à la durée de référence en fonction du degré de participation de chaque intéressé aux missions autres que d'enseignement définis par l'article 2 ci-dessus.

Chaque établissement doit fournir des enseignements dont

le volume est déterminé compte tenu du nombre des personnels régis par le présent décret affectés audit établissement en respectant la durée de référence définie au deuxième alinéa du présent article. Ne sont pas pris en compte les personnels détachés, mis à disposition ou en mission de plus de trois mois.

Sont assimilées à des activités d'enseignement des actions de formation des maîtres et d'accueil d'élèves.

Seules peuvent être rémunérées les heures complémentaires effectuées par les personnels régis par le présent décret au-delà des services d'enseignement qui leur sont impartis en application du présent article.

Les personnels régis par le présent décret doivent fournir à la demande du président ou du directeur de leur établissement toutes informations concernant l'accomplissement de leurs obligations de service.

Le président ou le directeur de l'établissement adresse chaque année au ministre chargé des universités un rapport sur les activités d'enseignement de son établissement.

La section a recueilli à l'automne 2006 des chiffres synthétiques en provenance d'un certain nombre d'Observatoires.

Ces chiffres révèlent une situation contrastée : l'investissement dans les services d'enseignement est fort lorsqu'une structure ad hoc apporte un soutien en terme d'organisation (par exemple l'Unité de Formation et d'Enseignement pour l'Observatoire de Paris) ; mais l'investissement des membres du corps dans l'enseignement est plus difficile dans les universités où domine le surencadrement des enseignements de physique. Le corps des astronomes et physiciens peut, dans ce contexte, exercer un rôle spécifique en s'impliquant, comme le prévoit son statut, dans la diffusion des connaissances pour un public large, et en contribuant ainsi à enrayer la désaffection des carrières scientifiques. Les astronomes et astronomes-adjoints ont une responsabilité explicite, d'après leur statut, dans la formation des maîtres et l'accueil des élèves.

C'est pour essayer d'apporter une assistance pratique aux membres du corps que la section a souhaité élaborer un référentiel des services d'enseignement.

L'Astronomie est particulièrement attendue pour contribuer à l'attractivité de la science dans tous les cycles d'enseignement. Les enjeux sont considérables et ouvrent des marges nouvelles d'actions pour lesquelles la structure et la visibilité des Observatoires sont particulièrement adaptées. L'Année Mondiale de l'Astronomie 2009 devrait être mise à profit pour accentuer encore la présence de cette discipline dans l'ensemble des cursus.

8. Prospective

La section Astronomie du CNAP constate que le statut du corps des astronomes et physiciens est bien adapté aux besoins de l'astrophysique contemporaine : la spécificité principale du corps est un partage approprié du temps de service entre les trois missions fondamentales que sont la recherche, l'enseignement et les services d'observation (incluant la conception et l'opération des grands équipements nécessaires au développement de la recherche en sciences de l'Univers). A ces trois missions principales, se rajoutent, à des degrés divers selon les carrières des personnels, des missions de gestion de la recherche, de coopération internationale, de valorisation et de diffusion de la culture.

Le statut du CNAP offre un cadre favorable au déploiement et à l'évaluation de ces activités, dans le contexte propre aux sciences de l'univers : enjeux des grands projets internationaux ; campagnes d'observation des phénomènes naturels dont l'évolution peut être caractérisée par des échelles de temps longues ; archivage des données pour mise à disposition d'une communauté large, etc.

Le rôle du CNAP est de favoriser le cadre optimal pour que l'ensemble des membres du corps puissent déployer leur activité dans une dynamique de qualité, au meilleur niveau de la compétition internationale.

Les Observatoires des Sciences de l'Univers

Les astronomes et astronomes-adjoints exercent leur activité au sein des Observatoires des sciences de l'Univers (OSU). Le paysage des OSUs a récemment évolué avec la création de nouveaux OSUs : l'OSU Institut d'Astrophysique de Paris, au sein de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6), a été créé en décembre 2005. Ce paysage est aussi marqué par le regroupement au sein d'OSUs pluridisciplinaires de laboratoires plus nombreux couvrant l'ensemble du champ des sciences de l'Univers.

La section Astronomie a souhaité renforcer par un recrutement en 2006 le laboratoire, hors OSU, du GRAAL (Montpellier) dont la contribution à notre domaine thématique est de qualité tant dans le domaine de la recherche que du service. L'ensemble des personnels CNAP du GRAAL est maintenant géré par l'Observatoire Midi-Pyrénées, ce qui devrait permettre d'assurer une meilleure cohérence de gestion en attendant la création souhaitée d'un OSU sur le site de Montpellier.

La création attendue d'un nouvel OSU en région Centre permettra à terme de consolider la présence de l'astronomie sur le site d'Orléans, au sein d'un pôle de sciences de l'univers, en synergie avec la station de radioastronomie de Nançay.

La contribution de la section Astronomie du CNAP à la prospective à mi-parcours de la CSA (novembre 2005) est reproduite en Annexe 4.

Réforme du décret portant statut du CNAP

L'INSU et le Ministère de l'Enseignement Supérieur ont soumis en janvier 2007 un projet de réforme du statut du CNAP. Les principales modifications proposées sont :

- l'avis de l'INSU est requis avant la publication des concours de recrutement ;
- la mise en place d'un jury d'admission au-dessus des jurys d'admissibilité (les sections du CNAP). Cette modification a pour objectif d'aligner les concours du CNAP sur les autres concours de l'enseignement et la recherche .

La section du CNAP rappelle son attachement au travail concerté, dans le domaine des services d'observation, entre l'INSU (direction scientifique et commissions spécialisées), les directeurs d'OSUs, et les sections : l'INSU est responsable de la labellisation et du pilotage national ; les OSUs proposent et mettent en œuvre les services ; les sections assurent l'évaluation et le suivi des personnels du corps.

9. Communication

La section Astronomie du CNAP a organisé la communication relative aux activités de gestion du corps autour de son site web, qui porte maintenant un nouvelle adresse : <http://cnap.obspm.fr>.

Ce site est organisé en site de référence, contenant les informations relatives aux missions du corps, aux établissements, aux services d'observation, etc. Le site est le pivot de l'information pour l'organisation des concours (formulaire d'enregistrement, affichage des rapporteurs et horaires d'audition).

La mise en ligne de ces informations a été, chaque fois que nécessaire annoncée par des messages d'alerte via la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique (SF2A). En outre, des messages ont été transmis régulièrement (7 ou 8 par an) par le biais de la SF2A pour informer la communauté sur les activités du CNAP.

Des courriels ont été adressés régulièrement aux directeurs d'OSU pour les associer au travail du CNAP, et faire remonter vers la section les informations sur les activités des établissements. Ces informations ont été régulièrement partagées à l'occasion de réunions annuelles auxquelles la section du CNAP a invité les directeurs d'OSU. Les comptes-rendus des sessions de recrutement ont fait l'objet de messages systématiques à l'intention de l'INSU et du Ministère, avec copie aux présidents des autres sections du CNAP et au président de la section 17 du CNRS, et ont été publiés sur le site Web.

Un bilan des activités de la section Astronomie du CNAP a été présenté aux Journées annuelles de la SF2A (Grenoble, juillet 2007).

Annexe 1 : Calendrier récapitulatif des actions du CNAP 2003-2007

Année 2003

- 22 juillet 2003 : Elections (2^e tour)
- 28 octobre 2003 : Arrêté de composition du CNAP publié au JO
- 4 novembre 2003 : réunion de constitution du Bureau
- 26 novembre 2003 : réunion CSA : document Services d'Observation
- 12 décembre 2003 : Bureau + session plénière : cas individuels, document sur les services d'observation ; rencontre président section 17

Année 2004

- 2 et 3 février 2004 : promotions 2003 + réunion directeurs d'OSU+G. Comte
- 4 mars 2004 réunion pdts de section et S. Joussaume (SCOA...)

22 mai 2004 : Publication arrêté de concours
1^{er} juillet : assises de l'astronomie (réunion commune CSA, sections)
14-15 juin 2004 : Bureau (concours)
28-30 juin et 5-9 juillet : concours 2004 (5 postes AA)
15 septembre 2004 : réunion pdts de section au Ministère
17 octobre 2004 : Publication arrêté de concours exceptionnel
19 novembre 2004 : Bureau (concours)
13-16 décembre 2004 : concours exceptionnel hiver 2004 (2 postes AA)

Année 2005

7 janvier 2005 : Bureau
27 janvier 2005 : réunion pdts section CNAP à l'INSU
1-2 février 2005 : promotions 2004 + rencontre DSA et directeurs d'OSU
15 février : réunion de travail pdt + Ministère
7 mars 2005 : Envoi enquête INSU aux directeurs d'OSU
22 mars 2005 : document SO approuvé par CS de l'INSU
2 avril 2005 : Publication avis d'ouverture de concours
12 avril : Bureau : Préparation concours et Evaluations vague D
25 avril : Bureau : mise en place des 3 sous-jurys
16-20 mai (AA) et 23-25 mai (A) : concours 2005 (9 postes AA)
17-18 octobre 2005 : Evaluation des personnels CNAP vague D (Paris) +
rencontre avec D. Guedalia et directeurs d'OSU
7 novembre 2005 : Bureau (promotions + cas individuels)
Contribution à la prospective CSA
8-9 décembre 2005 : Promotions 2005

Année 2006

6 janvier 2006 : CS INSU : débat sur les résultats de l'enquête INSU
26 février 2006 : Publication avis d'ouverture du concours
2-3 mars 2006 : Evaluation vague A et cas individuels
13 mars 2006 nouveau document SO labellisés transmis par l'INSU
24 mars 2006 : Bureau (concours)
24-28 avril et 3-5 mai 2006 : concours 2006 (8 postes AA)
6 juin 2006 : Bureau (téléconf) : cas individuels
5 juillet 2006 : réunion commune section CNAP et section 17
27 octobre 2006 : Bureau (Promotions)
6 novembre 2006 : réunion pdts section et Comm. Spécialisées INSU
8 novembre 2006 : Bureau téléconf (préparation réunion 22-24 nov)
22-24 novembre 2006 : Promotions 2006 + rencontre DS INSU et directeurs
d'OSU + évaluation vague D

Année 2007

14 février 2007 : parution de l'avis de concours
8 mars : parution de l'arrêté relatif au renouvellement du CNAP

19 mars : Bureau (concours)
14-16 mai et 21-26 mai 2007 : concours 2007 (8 + 1 postes)
27 juin 2007 : réunion Bilan de la section CNAP 2004-2007.
12 septembre 2007 : Bureau : cas individuels.

Annexe 2 : Note de l'INSU pour le Ministère, Octobre 2005 : LES SERVICES DEPENDANT DE LA SECTION ASTRONOMIE

Les services labellisés par l'INSU en Astronomie sont :

SO-1 Métrologie de l'espace et du temps

Le but de ce service est l'établissement et le maintien d'un repère spatio-temporel. Cette tâche traditionnelle de l'astronomie relève d'activités contractuelles vis-à-vis de l'Etat, de l'Union Astronomique Internationale, et de l'Union Géodésique et Géophysique Internationale.

SO-2 Instrumentation des grands observatoires au sol et spatiaux

La vocation de ce service d'observation est la fourniture d'instruments (en particulier focaux) aux grands observatoires internationaux au sol et spatiaux, le cas des observatoires nationaux étant traité ailleurs, ou d'expériences spatiales à PI si les données sont largement accessibles à l'ensemble de la communauté. Il s'agit de moyens lourds ouverts à l'ensemble de la communauté française, ayant une visibilité internationale forte, et dont les données archivées sont rapidement rendues publiques.

SO-3 Stations d'observation nationales et internationales

Les astronomes ont à leur disposition des moyens lourds nationaux ou internationaux dont la gestion est une tâche souvent exigeante, et qui n'a pas de retour en termes de publications. Sont également comprises sous cette rubrique les activités instrumentales pour les moyens nationaux (téléscope de 193 de l'OHP, télescope Bernard Lyot de l'OMP, et radiotélescope de Nançay) qui sont le plus souvent effectuées sur place.

SO-4 Grands relevés et sondages profonds

Les grands relevés sont des inventaires du ciel dans différents domaines spectraux, qui permettent l'étude à grande échelle de l'univers, le recensement de nouveaux types d'objets, de leurs stades évolutifs, et plus généralement fournissent un nouvel éclairage des sources déjà connues. Parce qu'ils constituent une photographie du ciel à un instant donné et qu'ils fournissent un relevé exhaustif des sources jusqu'à une certaine brillance limite, ils permettent des mesures de variabilité, de déplacements dans le ciel, de chemins évolutifs de populations, etc.

SO-5 Centres de traitement et d'archivage de données

Les données produites par les grands observatoires au sol et spatiaux sont publiques après une période « propriétaire » qui est généralement d'un an. Cette mise à disposition des données à l'ensemble de la communauté vise à optimiser le retour scientifique d'investissements lourds, mais n'a de

sens que si les données sont facilement accessibles et, au moins en partie, prétraitées pour pouvoir être utilisées par un non-spécialiste du domaine, afin d'être intégrées dans sa vision multi-longueur d'ondes du phénomène observé. Le prétraitement des données peut se faire dans des centres spécialisés géographiquement distincts des centres d'archivage qu'ils alimentent.

SO-6 Surveillance solaire, relations Soleil-Terre, environnement terrestre

Il existe deux grandes sources naturelles de perturbations externes de l'environnement terrestre: d'une part l'activité solaire qui génère des orages géomagnétiques ou qui est susceptible d'affecter le climat, et d'autre part les astéroïdes, comètes et autres petits corps du système solaire susceptibles d'entrer en collision avec la Terre. Ces deux sources de perturbations peuvent avoir un impact majeur sur notre environnement; leur prévision, ainsi que l'étude de leur effet sur l'environnement, rentrent naturellement dans le cadre des services d'observation.

Annexe 3 : Critères d'évaluation scientifique de la section Astronomie du CNAP (recrutements et promotions)

1. Niveau scientifique (connaissances, compétences scientifiques et techniques):
 - niveau général, compétences particulières, goût et capacité d'apprendre
 - périmètre des domaines de recherche maîtrisés, niveau atteint dans chacun d'eux, pluralité des approches, méthodes, disciplines, etc.

2. Qualités pour la recherche
 - capacité à poser, faire avancer, voire résoudre un problème (imagination, inventivité, technicité, méthode)
 - puissance de travail et motivation

3. Production scientifique (du seul candidat)
 - originalité, qualité et importance des publications
 - reconnaissance nationale / internationale
 - capacité de communication, écrite, orale

4. Insertion dans le système de recherche
 - utilité du travail, relative aux priorités nationales / locales
 - aptitudes au travail d'équipe
 - aptitudes à l'élaboration et conduite d'un programme de recherche
 - étendue du réseau actuel de partenaires (labos de résidence et partenaires)

5. Service d'observation
 - investissement et utilité des services effectués
 - capacité à participer efficacement à la mission d'observation
 - pertinence et caractère prioritaire de la tâche de service présentée

6. Enseignement et diffusion des connaissances
 - expérience
 - motivation
 - capacités

A ces critères, relatifs au concours Astronome-Adjoint, s'ajoutent trois critères relatifs au concours Astronome:

7. Diffusion des connaissances et valorisation
 - réalisations
 - engagements

8. Encadrement de recherche
 - thèses, stages de master, équipes : volume et impact

9. Exercice de responsabilités
 - évaluation (conseils scientifiques, comités de programmes, ...)
 - exécutif (direction de laboratoire, missions ou projets nationaux ou internationaux).

Annexe 4 : Contribution du CNAP à l'exercice de prospective à mi-parcours de la CSA (novembre 2005)

Le corps des astronomes et astronomes-adjoints (CNAP)

Les personnels du CNAP, par la spécificité de leur statut, jouent auprès des grands projets de notre discipline un rôle essentiel qui est aujourd'hui bien mis en valeur grâce à une gestion de plus en plus rigoureuse des services d'observation. Les termes généraux du décret ont progressivement été complétés par un cadrage par l'INSU, de plus en plus précis, par l'intermédiaire de la labellisation des services d'observations par la CSA, et d'orientations transmises par l'INSU lors des concours. La section Astronomie du CNAP prête une grande attention à ce cadrage, tout en s'efforçant de contribuer aux équilibres et évolutions indispensables de la discipline et au bon fonctionnement des établissements et services, et en favorisant l'excellence scientifique. Les recrutements se placent dans un contexte de renouvellement annuel des personnels à un taux proche de 3% (à effectif constant, avec la notable exception des créations de postes attendues en 2006 et 2007).

En parallèle, les OSU et laboratoires ont été encouragés, par l'INSU et par le CNAP, à définir plus précisément leur engagement sur les services d'observation, en particulier sur les services labellisés, et à en publier le détail. A l'objectif général de l'optimisation de la gestion des ressources de la discipline s'ajoutent deux objectifs particuliers : l'argumentation auprès de la Direction de l'Enseignement Supérieur pour la création de postes CNAP, et la lisibilité, pour les candidats au concours et pour les sections, de la politique des OSU -- à suffisamment long terme, autant que faire se peut. Un affichage en ce sens a été mis en place sur la plupart des pages web des OSU (voir les points d'entrée sur le site web du CNAP).

Conformément au statut du corps, la section Astronomie du CNAP poursuit l'examen régulier des rapports d'activité à quatre ans, avec tout récemment l'évaluation des astronomes et astronomes-adjoints des OSU parisiens (soit 40% du corps) qui a permis de dresser un état des lieux précis et actualisé, et d'envoyer un message individualisé à chacun des personnels concernés, ainsi qu'aux directeurs d'OSU ou de départements. Le CNAP souhaite que soit renforcée l'articulation entre cette activité d'évaluation des membres du corps et l'évaluation des unités et des OSU par les comités d'évaluation et les sections.

Une initiative importante a été prise par l'INSU il y a environ un an, en lançant une enquête systématique sur les tâches de service auprès des OSU. C'est la première fois qu'un recueil d'informations systématique est réalisé au niveau des "tâches" de service (l'enquête de prospective de la précédente section du CNAP n'avait porté que sur les besoins). Une analyse préliminaire des résultats a été présentée à la section astronomie du CNAP par D.

Guédalia. Parmi les conclusions préliminaires rendues visibles de cette enquête: une fraction significative d'astronomes seniors ne participe pas directement aux services labellisés, alors que les tâches apparaissent beaucoup mieux définies pour les plus récemment recrutés. Par ailleurs, un tiers environ des services d'observation est assuré par des personnels CNRS (calculé en équivalent temps plein).

Il nous paraît indispensable que les données de cette enquête soient intégrées à une base de données, et que la maintenance annuelle en soit assurée, pour que les analyses soient mises à jour et affinées sur le long terme. Une telle base serait aussi un outil précieux pour chacune des sections du CNAP.

L'effort de labellisation entrepris par l'INSU depuis 10 ans, prenant en compte la préparation et l'accompagnement des projets majeurs de la discipline, devra encore se poursuivre. La préparation des enjeux cruciaux des grands projets sol et spatiaux à venir, par exemple les ELT et "Cosmic vision", nécessite une augmentation soutenue des effectifs du CNAP.

Un dialogue utile est maintenu avec les sections concernées du CNRS. La tâche des jurys de concours est rendue particulièrement ardue par le très haut niveau d'un nombre impressionnant de candidats (une centaine chaque année), et la complexité des situations individuelles. Il nous paraît indispensable d'améliorer le traitement imposé par notre système de recrutement à l'ensemble de ces jeunes talentueux, en accentuant l'effort national de créations de postes, mais aussi en revenant graduellement à des âges médians de recrutement plus proches de thèse +2 que de thèse +4. Plus généralement, il reste indispensable que la France diversifie les débouchés et carrières de ses jeunes docteurs.

Conseil National des Astronomes et Physiciens – Section ASTRONOMIE
FICHE DE RENSEIGNEMENTS RÉCAPITULATIVE
A renvoyer aux membres du CNAP (Membres.CNAP@obspm.fr)

Concours ASTRONOME-ADJOINT

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

**INSEREZ ICI
VOTRE PHOTO**

Établissement et équipe d'accueil demandés en 1er choix:

Situation actuelle :

Adresse professionnelle :

Tél :

Fax :

E-mail :

Tél personnel:

Thèse (titre, date, direction) :

DEA ou équivalent:

Diplômes :

Thèmes des recherches effectuées, compétences acquises et résultats principaux :

Tâches de service effectuées et/ou envisagées :

Responsabilités et/ou tâches d'intérêt général :

Enseignements effectués et/ou envisagés :

Programme de recherche:

Mots-clés :

Méthodologie :

Liste de publications de rang A (publiées et sous presse) Numérotez et précisez le titre,
si nécessaire sélectionnez les plus représentatives et indiquez le nombre total

Nombre de publications de rang A soumises:

Nombre de communications et/ou de posters présentés à des conférences:

Autres (participation à des ouvrages, rapports techniques)

**Dossier unique de demande de reconnaissance
d'une unité de recherche par le ministère
modifié pour servir de
rapport quadriennal
à la section Astronomie du CNAP**

**Fiche individuelle d'activité
concernant les quatre dernières années**

Nom :

Prénom :

Établissement public d'affectation statutaire ou d'exercice :

Unité de recherche d'appartenance (label et n°, intitulé, établissement principal) :

(Une personne ne figure que sur la liste d'une seule unité soutenue ; si exceptionnellement ce n'est pas le cas, mentionner l'autre unité et la quotité)

Nom du responsable de l'unité :

Date de naissance :

Corps-grade :

N° de téléphone :

Bénéficiaire de la PEDR : oui, depuis non

Appartenance à :

- commission de spécialistes de l'établissement oui n°..... non

- conseil scientifique oui non

1) THEMES DE RECHERCHE DÉVELOPPÉS

2) POINTS FORTS DE VOS ACTIVITÉS DE RECHERCHE

3) LISTE (AUTEURS, TITRE, RÉFÉRENCES) DES PRINCIPALES PUBLICATIONS (10 au maximum), au cours des quatre dernières années (dans et hors le cadre de l'activité du laboratoire d'appartenance) :

(publications dans des revues avec comité de lecture, communications internationales avec actes et comité de lecture, ouvrages ou livres)

4) PRINCIPALES RESPONSABILITÉS SCIENTIFIQUES ET ADMINISTRATIVES (dont direction de thèses) :

5) COOPÉRATIONS INDUSTRIELLES ET VALORISATION (contrats, dépôts de brevets, logiciels) :

6) INFORMATION SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE ET VULGARISATION :

7) ACTIVITÉS INTERNATIONALES (conférences invitées, contrats, séjours à l'étranger de plus de 2 mois...) :

N.B. : Les séminaires et rapports ne seront pas mentionnés

8) ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT :

Etablissement :

Discipline :

Nature (CM, TD, TP) et volume (nombre d'heures effectives) :

Niveau (L, M, D, à l'exception de la direction des thèses) :

9) TACHES DE SERVICE :

Veillez indiquer vos activités de service, en précisant si elles sont effectuées dans le cadre d'un service d'observation labellisé (voir <http://cnap.obspm.fr/services.html>)

10) MESSAGE EVENTUEL AUX RAPPORTEURS DU CNAP :

Date:

Signature :